

2019/04/29

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 Séance du 08 avril 2019 - Délibération n° 2019/04/29

**Objet : VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES « IMMOBILIER D'ENTREPRISE » ET « ZONES ECONOMIQUES »**

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 04 avril 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – GAUCHI – CHAUSSADE – MARTINEZ – BUSSIÈRE – LUMY – PEROT – ROYERE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPER – LE LUYER – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – HYLAIRES – THOMAS – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – DEFEMME et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – SIMONET – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – TRUNDE – RABETEAU – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – CALOMINE – DERIEUX – LEHERICY – GAILLARD – RICARD – DOUMY et Mmes CAPS – LAGRAVE – COLON – PATAUD et COMBEAU.

**Pouvoirs :**

1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
2. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE
3. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
4. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE
5. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT
6. M. SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT
7. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY
8. M. LEHERICY donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS
9. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME

**Suppléances :** M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine POITOU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	43	52			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
41	-	11			

Le Président rappelle que la Communauté de communes gère 6 budgets annexes : « Zones économiques », « Station-service », « Vente d'énergie », « SPANC » et « Ordures ménagères ».

Certains de ces budgets nécessitent une subvention du budget principal afin de s'équilibrer.

Vu les délibérations d'approbation du budget primitif du budget principal et des budgets annexes.

Le Président détaille les montants des subventions prévues :

- Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Zones économiques » : 28 220.62 €
- Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Immobiliers d'entreprise » : 12 666.78 €

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le virement de subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes comme détaillées ci-dessus,
- Dit que les montants définitifs seront précisés par certificat administratif au vu du besoin réel sans pouvoir dépasser les montants indiqués ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2019
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

